



E

Argumentaire du comité exécutif FSTB concernant proposition du Tchoukball Club Fribourg (TCF) de modifier les art. 14 et 21 des statuts FSTB :

Le comité exécutif de la FSTB prend acte que malgré les discussions engagées entre le comité FSTB et le comité du TCF durant cette saison afin de rétablir des liens de confiance entre les deux parties, le TCF a choisi de faire une demande de modification des statuts.

Le comité de la FSTB vous propose de rejeter cette proposition pour les raisons suivantes :

- 1) **Cette modification est une négation même de toute idée de budget.** Economiquement le budget permet prévoir la stratégie d'action future. Il permet d'identifier les différents projets et de dégager les ressources nécessaires pour les mener à bien. Par contre s'il existe bien un budget et une clôture des comptes séparés c'est évidemment car on ne peut pas tout prévoir une année à l'avance. Le budget donne les orientations et permet d'assurer l'équilibre financier, mais il ne peut pas tout anticiper. Si tout était écrit d'avance on ne ferait plus de budget et on pourrait encaisser les cotisations des clubs avec un an à l'avance.
- 2) **Cette modification ne vise pas à éviter les pertes mais à se priver de revenus supplémentaires pour la FSTB.** Le comité peine à comprendre cette volonté de limiter notre marge de manœuvre pour trouver des fonds supplémentaires. Le comité est fortement motivé pour développer la FSTB et se refuse à gérer des acquis.
- 3) **Elire un comité qui ne peut pas agir nous semble un non sens.** L'absence de confiance envers notre comité nous étonne. Il nous semble évident que si notre façon de faire avancer la FSTB ne convient pas aux clubs, il n'y a dès lors pas lieu de nous élire.
- 4) **La formulation extrêmement peu claire de la modification la rend impossible à intégrer dans les statuts.** Au mieux il y a une liberté d'interprétation sur les termes qui peut mener à des confusions et à des malentendus, au pire cela la rend incompréhensible pour les membres de la FSTB et donc rendrait opaque son fonctionnement. Il s'agit pour nous de léguer aux générations futures des statuts clairs, lisibles et accessibles à tous.
- 5) Cette modification semble faire implicitement référence à des entrées sponsoring exceptionnelles reçues en cours d'exercice par la FSTB il y a quelques années. Le comité tient à rappeler à ce sujet **trois principes de base** :

- A) Ces entrées sont le fruit d'un travail de fonds effectué par le comité et notamment le secteur sponsoring afin d'intéresser des sponsors à notre sport. Mais c'est aussi le résultat d'une conjonction d'événements aléatoires (contact dans l'entreprise, passage à la TV, bonne situation financière de l'entreprise, changement de politique sponsoring de l'entreprise, etc.) qui rend ces entrées impossibles à budgéter à l'avance tant qu'aucun partenariat n'est conclu. Par ailleurs, il sera difficile de motiver des personnes pour ces tâches ou pour le comité en général si celui-ci n'a aucune marge de manœuvre.
- B) Il ne faut pas oublier que les sponsors ont aussi des demandes donc un apport de ressources est aussi souvent source de quelques contraintes spécifiées par le contrat. Ainsi un sponsor qui veut améliorer sa visibilité peut nous encourager à faire un tirage spécial du journal ou améliorer notre documentation en allemand. Autant de bonnes opportunités pour la FSTB et le partenaire mais qui bien évidemment ne peuvent être budgétées un an à l'avance. Faudra-t-il pour autant y renoncer ?
- C) Suite à la demande des clubs d'être avertis plus tôt en cas d'autres entrées exceptionnelles non budgétées, le comité FSTB s'est engagé à informer plus largement et rapidement si de tels cas se présentent à nouveau.